

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST MAINE-BRETAGNE

2^{ème} MONTEE DE DEMONSTRATION HISTORIQUE ET DE PRESTIGE DE LOC-EGUINER

27 – 28 JUIN 2026

L'Association Sportive Automobile de l'A.C.O. Maine Bretagne organise les 27 et 28 juin 2026, avec le concours de l'Ecurie A.M.C.M. et de l'ACCL une épreuve automobile **EN DOUBLURE de la Course de Côte régionale de Loc-Eguiner, dénommée :**

2^{ème} MONTEE DE DEMONSTRATION HISTORIQUE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bretagne-Pays de la Loire sous le numéro **R 12** en date du **31 / 01 / 2026**, et enregistré à la FFSA –

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p – Officiels

• Directeur de Course

Gabriel GIANOLIO

Licence n° 1202-7760

• Directeur de Course Adjoint	Guillaume COUSIN	Licence n° 1210-206258
• Commissaires Techniques	En cours	
•		
•		
• Chargé des Commissaires de route et de la sécurité	Gabriel GIANOLIO	Licence n° 1202-7760
• Chargé de la mise en place et des moyens	Philippe OLLIVARD	

Article 1.2p. Horaires

- Clôture des engagements : mardi 23 juin 2026 à minuit.
- Publication de la liste des engagés : jeudi 25 juin 2026 à 21h00.
- Vérifications administratives : samedi 27 juin 2026 de 14h00 à 19h00 et dimanche 28 juin 2026, **uniquement sur demande écrite jointe aux bulletin et règlement d'engagement**, de 8h00 à 8h45.
- Vérifications techniques : samedi 27 juin 2026 de 14h15 à 19h15 et dimanche 28 juin 2026 de 8h10 à 8h55.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 28 juin 2026 à 9h00.
- Briefing des commissaires : dimanche 28 juin 2026 à 7h30 dans les locaux du P.C. course.
- Briefing des participants : Un briefing écrit sera remis aux concurrents contre émargement lors des vérifications administratives.
- Affichage de la liste des participants dimanche 28 Juin à 9h00
- Une montée de reconnaissance **1seul par participant** : dimanche 28 juin 2026 de 9h00 à 10h00

Montées de démonstration :

- 1ère montée de démonstration dimanche 28 juin 2026 0 14H00 en début de chaque manche avant les "modernes"
- 2ème montée de démonstration à l'issu de la première
- 3ème montée de démonstration à l'issu de la deuxième
- 4ème montée de démonstration à l'issu de la troisième
- La quatrième montée reste à la discrétion de la direction de course en fonction des aléas de course et météo

Les horaires de reconnaissance et des montées sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les participants en seront informés par affichage.

Remise des trophées dimanche 28 juin 2026 à 20h00 au pôle des métiers (parc concurrents).

1.3p : Vérifications

- Vérifications administratives : samedi 27 juin 2026 de 14h00 à 19h00 et dimanche 28 juin 2026, **uniquement sur demande écrite jointe aux bulletin et règlement d'engagement**, de 8h00 à 8h45 au pôle des métiers (parc concurrents).
- Vérifications techniques : samedi 27 juin 2026 de 14h15 à 19h15 et dimanche 26 juin 2026 de 8h10 à 8h55 au pôle des métiers (parc concurrents).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire (photocopie interdite) ainsi que leur licence titre de participation roulage libre route "TPRLR "

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à 8h55 le dimanche 28 juin 2026.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des participants sera obligatoirement affichée le 28 juin 2026 à 8h45.

1.5p : Néant

Voir règlement standard des montées de démonstration

3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante **80 euros**

Philippe OLIVARD
19, rue de la Liberté 29800 LANDERNEAU
06 13 56 81 73
leajaouen.29@gmail.com

jusqu'au mardi 23 juin 2026 à minuit.

Les frais de participation sont fixés **80 euros**

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les chèques seront libellés à l'ordre de l'Association Course de Côte de Loc-Eguiner A.C.C.L.

Nota : Les participants prenant un titre de participation (TPRLR) devront le présenter, lors des vérifications administratives et leur permis de conduire (photocopie interdite).

ATTENTION :le titre de participation (TPRLR) devra être pris sur le site de la FFSA **au plus tard JEUDI précédant l'épreuve avant 18H :**

N° de téléphone le jour de l'épreuve pour prévenir en cas de forfait : 06 48 21 51 16

4.1p : Voitures admises

Le nombre des voitures admises est fixé à 20 modulable en fonction du nombre de concurrents à la course de côte avec un maximum de 25

Conforme à la réglementation montée historique et RTS

4.2p : Carburant – Pneumatique – Equipements

Conforme à la réglementation montée historique et RTS

4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des montées historiques

4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Montée historique en doublure de la course de côte de Loc-Eguiner

6.1p : Parcours

Identique à La Course de Côte de LOC EGUINER avec le parcours suivant :

Les montées se dérouleront en une montée de reconnaissance et 4 montées (4^{ème} montée en fonction du nombre de participants et concurrents et des aléas de la journée)

Procédure de départ : l'ordre de départ se fera par numéro décroissant

Départ et arrivée sur la route départementale 35.

Pente moyenne : 3%
Longueur de parcours : 1650 m.
Modalités de retour au départ : par la route de course.
Parc de départ : LOC EGUINER (site du pôle des métiers).
Parc arrivée : LOC EGUINER (site du pôle des métiers).

6.2p : Route de Course

Accès direct du Parc Concurrent à la file de départ.

6.3p : File de départ

Sortie Parc Concurrent

6.4p : Signalisation

Règlement standard des Courses de Côte.et RTS

6.5p : Parc Concurrent

Les parcs Concurrents seront implantés sur le site du pôle des métiers à LOC EGUINER.
Ils seront accessibles à partir de 8h00, le 28 juin 2025.

6.7p : Tableaux d'affichage officiels

Le tableau d'affichage est placé au parc concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des participants sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les participants assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8. PERMANENCE

6.8p : Permanence

Lieu : secrétariat administratif – site du pôle des métiers à LOC-EGUINER.

Téléphone : **06 88 20 20 87**

Centre de secours le plus proche : Centre d'Intervention de LANDIVISIAU Téléphone : 18

Article 7 : Déroulements de la démonstration

Voir article 1.2p

Voir article 6.1.p

7.2p : Conférence aux Participants (briefing)

Un briefing écrit sera remis aux participants contre émargement lors des vérifications administratives. **Il est interdit de prendre un passager à bord**

7.4p : Echauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques par déplacement des voitures est interdit

ARTICLE 10p : PRIX

Remise des prix et Coupes

La remise de trophée aura lieu à LOC EGUINER à 20h00 (site du pôle des métiers).